

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

tenue le 26 septembre 2019 à 10 h 00
au siège de la Communauté situé au
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, présidente

Mme Doreen Assaad	M. Jean Martel
M. Robert Beaudry	M. Beny Masella
Mme Marlene Cordato	Mme Lise Michaud
M. Pierre Charron	Mme Suzie Miron
M. Martin Dampousse	M. Jérôme Normand
Mme Chantal Deschamps	M. Sylvain Ouellet
Mme Aline Dib	Mme Sylvie Parent
M. Benoit Dorais	M. Giovanni Rapanà
Mme Christine Gosselin	M. Edgar Rouleau
M. Yannick Langlois	Mme Maja Vodanovic
M. François Limoges	
M. Normand Marinacci	

N'ONT PU ASSISTER

M. Yves Corriveau*, M. Marc Demers*, M. Guy Pilon*, Mme Magda Popeanu* et M. Guillaume Tremblay*

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, et la secrétaire suppléante, Me Guylaine Morissette, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 19 septembre 2019.

L'assemblée est déclarée ouverte par la présidente à 10 h 08.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

PRÉSENTATION par M. Alexandre Debs, directeur général des projets de la région métropolitaine de Montréal, ministère des Transports du Québec, concernant les futurs travaux du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

PRÉSENTATION par Mme Johanne Beulac, mairesse de la Municipalité de Saint-Philippe, concernant le Programme de compensation aux municipalités rurales.

PRÉSENTATION de l'approche de gestion du risque en zone inondable par M. Cédric Marceau, chef de projet géomatique et informatique.

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.

CC19-038 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : Mme Suzie Miron

APPUYÉ PAR : Mme Marlene Cordato

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis pour la présente assemblée.

CC19-039 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 20 JUIN 2019

PROPOSÉ PAR : M. Benoit Dorais

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 juin 2019.

CC19-040 SUIVI DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE CONCERNANT LES PLAINES INONDABLES ET LES TERRITOIRES À RISQUE D'INONDATION.

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE19-151 adoptée à sa séance du 12 septembre 2019,

PROPOSÉ PAR : M. Jérôme Normand

APPUYÉ PAR : M. Martin Damphousse

Il est résolu de prendre acte de l'avis de conformité du gouvernement du Québec sur le RCI numéro 2019-78 de la Communauté concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation.

CC19-041 EMPRUNT DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT 162-1 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Vu la recommandation CTR 19-40 de la Commission du transport adoptée à sa séance du 29 août 2019 et celle du comité exécutif sous la résolution numéro CE19-168 adoptée à sa séance du 12 septembre 2019,

PROPOSÉ PAR : M. Benoit Dorais

APPUYÉ PAR : Mme Maja Vodanovic

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal :

- la modification apportée au Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2019-086 de son conseil d'administration afin de modifier l'envergure du projet « Agrandissement centre d'attachement Viau » prévu aux projets autorisés dans la section « Réseau du métro » pour un montant de soixante-sept millions deux cent vingt-trois mille cent cinquante dollars (67 223 150 \$);

.../3

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.



- CC19-041
suite
- l'emprunt de soixante-sept millions deux cent vingt-trois mille cent cinquante dollars (67 223 150 \$) décrété pour le réseau du métro par le règlement numéro R-162-1 modifiant le règlement numéro 162 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet « Agrandissement centre d'attachement Viau ».
-

CC19-042 NOMINATION À LA COMMISSION DU TRANSPORT

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE19-172 adoptée à sa séance du 12 septembre 2019,

PROPOSÉ PAR : M. Yannick Langlois

APPUYÉ PAR : Mme Aline Dib

Il est résolu de nommer M. Nicholas Borne, membre du conseil de la Ville de Laval, comme membre et vice-président de la Commission du transport pour combler un poste vacant.

CC19-043 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE19-172 adoptée à sa séance du 12 septembre 2019,

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Charron

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

Il est résolu de nommer M. Marcel Denis producteur agricole, recommandé par la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides, comme membre du comité consultatif agricole de la Communauté en remplacement de M. Richard Maheu.

CC19-044 APPUI À UNE RÉOLUTION DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT les informations présentées par le maire de la Ville de Saint-Eustache, M. Pierre Charron, au sujet de la situation dans laquelle se trouve la Municipalité de Pointe-Calumet,

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Charron

APPUYÉ PAR : Mme Marlene Cordato

Il est résolu :

- D'appuyer la demande de la MRC de Deux-Montagnes auprès du gouvernement du Québec énoncée dans sa résolution numéro 2019-237 ;
 - De réitérer les demandes adressées au gouvernement du Québec par la résolution numéro CC19-027 de la Communauté.
-



CC19-045

MESURES POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ATTENDU QUE le transport est responsable de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le Grand Montréal ;

ATTENDU QUE la Politique de mobilité durable 2030 du gouvernement du Québec fixe une cible de réduction de 37,5 % des émissions de GES pour le secteur transport par rapport à l'année de référence 1990 ;

ATTENDU QUE le plan stratégique de développement du transport collectif de l'Autorité régionale de transport métropolitain doit proposer des mesures de réduction des émissions de GES ;

ATTENDU QUE la Communauté s'est fixé la cible ambitieuse de concentrer 60 % de la croissance des ménages d'ici 2031 au sein des quartiers TOD ;

ATTENDU QUE la réduction des émissions de GES associée au transport implique une réduction du nombre, de la durée et de la longueur des déplacements automobiles ;

PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Plante

APPUYÉ PAR : Mme Lise Michaud

Il est résolu :

- De demander à l'Autorité régionale de transport métropolitain :
 - o De fixer un objectif de 30 % de réduction des émissions de GES par passager-kilomètre dans le secteur du transport des personnes, d'ici 2030, par rapport aux émissions de 2016 ;
 - o De desservir le territoire en mettant en place un réseau structurant de transport collectif rapide, fiable et fréquent ;
 - o D'appuyer ce réseau de transport collectif par un ensemble de modes de transport à plus faible empreinte carbone tels la marche, le vélo et le covoiturage ;
 - o D'accélérer l'électrification du transport collectif.
- De demander à l'ensemble des partenaires municipaux, aux gouvernements du Québec et du Canada, et à la société civile, d'œuvrer collectivement pour atteindre l'objectif de la Politique de mobilité durable 2030 du gouvernement du Québec en priorisant les modes de transport collectifs et actifs.

Commentaires de la porte-parole de la commission du logement social :

- Mme Chantal Deschamps, au nom du président de la commission, M. Marc-André Plante, fait l'état du dépôt du suivi du financement des programmes d'habitation soutenus par la Communauté, incluant les attentes de la Communauté au prochain gouvernement fédéral en matière de logement social.

Commentaires du président de la commission de l'aménagement :

- M. Jérôme Normand indique que la commission tiendra cet automne une consultation à laquelle les représentants des cinq secteurs géographiques de la Communauté seront invités à participer.

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.

Documents déposés

- Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 6 juin 2019.
 - Liste des contrats au 6 septembre 2019.
-

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11 h 42.

Les résolutions numéros CC19-038 à CC19-045 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Yves Corriveau, M. Marc Demers, M. Guy Pilon, Mme Magda Popeanu et M. Guillaume Tremblay ont motivé leur absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.

ANNEXE

Assemblée ordinaire du conseil du 26 septembre 2019

Période de questions des citoyens

NOM	SUJET DE L'INTERVENTION
M. Brune Walker, STOP	Quand est-ce qu'une révision du Règlement sur l'assainissement de l'air sera faite ?
M. Luc Tremblay, Membre du Comité de la vigilance environnementale de l'Est de Montréal	Tests d'arsenic dans l'Est de Montréal.
M. Luc Tremblay, Membre du Comité de la vigilance environnementale de l'Est de Montréal	Qu'est-ce qui se passe dans le transport collectif dans l'Est de Montréal ?
M. Vincent Marchione, président du Comité de la vigilance environnementale de l'Est de Montréal	Plan d'action pour intervenir auprès des grands pollueurs.
M. Vincent Marchione, président du Comité de la vigilance environnementale de l'Est de Montréal	Plan d'action pour intervenir auprès de la circulation automobile.
M. Charles Mallory, STOP	Règlementation des systèmes d'égout sur l'île de Montréal.

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.